



LE GUIDE

MENER UNE DÉMARCHE VERS DES ÉCONOMIES D'EAU



SOMMAIRE

Etape 1 : Mobiliser une équipe de projet.....	p3
1/ Former une équipe de projet.....	p3
2/ Impliquer les élus et le personnel.....	p3
Etape 2 : Réaliser un diagnostic des sites consommateurs d'eau.....	p4
1/ Inventorier et caractériser les sites consommateurs d'eau.....	p4
2/ Identifier les postes de consommation et les équipements correspondants.....	p4
3/ Analyser les consommations.....	p5
Etape 3 : Définir le(s) site(s) d'intervention.....	p6
Etape 4 : Définir et mettre en œuvre un plan d'action.....	p7
1/ Définir les actions à mettre en place.....	p7
2/ Structurer un programme d'actions.....	p7
3/ Exemples d'actions à entreprendre (liste non exhaustive) :.....	p7
Etape 5 : Communiquer, sensibiliser.....	p9
1/ Objectifs.....	p9
2/ Outils (liste non exhaustive).....	p9

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions

En 2018, les élus ardéchois ont mis sur pied une agence locale de l'énergie et du climat dont l'objectif est de faciliter **la mise en œuvre de la transition énergétique en Ardèche**. Avec le soutien de nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs nous proposons nos services aux particuliers, collectivités et professionnels pour les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches concrètes.

ALEC07 - Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche

166 rue Jean Jaurès – 07600 VALS LES BAINS

Tél. 04 75 35 87 34 - www.alec07.org

ETAPE 1 : Mobiliser une équipe de projet

1/ FORMER UNE ÉQUIPE DE PROJET

L'équipe peut être constituée d'élus et du personnel des services techniques intervenant sur l'eau, sur l'environnement, sur les bâtiments et/ou du service de communication. Ce sont des personnes investies, ayant une réelle volonté d'éco-responsabilité capable de communiquer et de sensibiliser autour d'elles et de convaincre les différents acteurs aux démarches d'économie d'eau.

Chargée de l'animation du projet et de la mise en œuvre des actions, l'équipe est sous l'autorité d'un chef de projet, responsable de la démarche, qui assurera la coordination du projet et motivera les équipes.

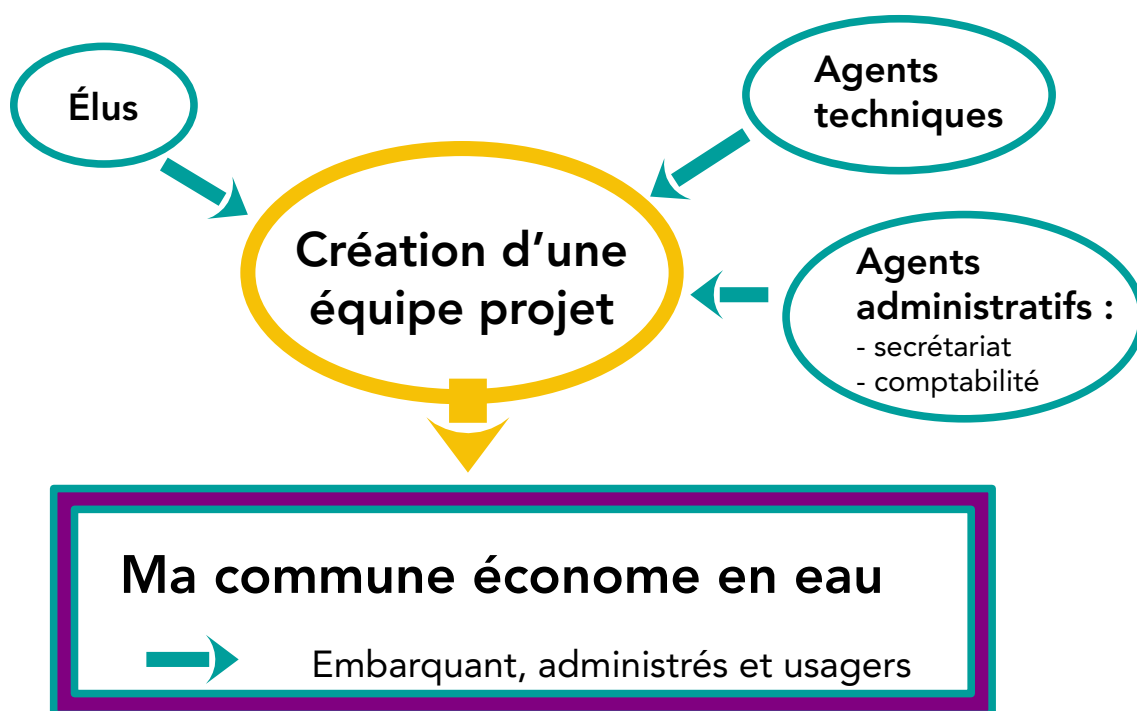
Si aucun agent n'a les connaissances, les compétences et/ou du temps pour réaliser cette démarche :

- faire intervenir une entreprise ou un bureau d'études spécialisé dans les économies d'eau ;
- faire appel à des étudiants en environnement (stages, projets universitaires...) ;
- former l'équipe en organisant des sessions de formation.

2/ IMPLIQUER LES ÉLUS ET LE PERSONNEL

L'implication du personnel et des élus est une condition fondamentale pour la réussite de la démarche. Il est essentiel que tous aient connaissance du projet et y soient sensibilisés dès son démarrage pour le promouvoir et véhiculer les valeurs de la structure.

Il est nécessaire de communiquer en interne sur la démarche afin de mobiliser l'ensemble du personnel (affiches, notes informatives, mails...)



ÉTAPE 2 : Réaliser un diagnostic des sites consommateurs d'eau

Pour mettre en œuvre une démarche d'économie d'eau, il est nécessaire d'effectuer un état des lieux des consommations au sein de la structure pour déterminer les sites à potentiel d'économie.

1/ INVENTORIER ET CARACTÉRISER LES SITES CONSOMMATEURS D'EAU

Une « fiche d'identité » de chacun des sites peut être réalisée afin de les caractériser et déterminer leur consommation en eau. Elle doit recenser le maximum d'informations et notamment :

- La désignation du site ;
- La nature des ressources en eau qui alimentent le site (AEP, puits, eaux de pluie...);
- Le recensement et les relevés des compteurs et sous-compteurs ;
- La consommation d'eau des trois dernières années et les coûts associés ;
- Les activité(s) pratiquée(s), catégories de bâtiments ;
- Des informations supplémentaires : date de construction, travaux, observations...

Pour recueillir ces informations, il est conseillé de :

- s'appuyer sur les plans du réseau et des factures d'eau ;
- désigner une personne « ressource » connaissant bien les lieux, capable d'apporter le maximum d'éléments.

Lorsqu'un compteur dessert plusieurs catégories de bâtiments, il est indispensable de poser des sous-compteurs afin d'associer au mieux les consommations aux usages.

2/ IDENTIFIER LES POSTES DE CONSOMMATION ET LES ÉQUIPEMENTS CORRESPONDANTS

Pour définir les consommations de chacun des sites, il est également nécessaire de :

- Identifier les différents usages de l'eau (sanitaire, restauration, arrosage, nettoyage...);
- Recenser et caractériser les équipements associés (WC, lavabos, robinets, lave-vaisselle...): nombre, type, état, observations... ;
- Recenser le nombre d'usagers quotidiens (personnel et visiteurs) ;
- Vérifier le débit et la pression de l'eau des équipements.

Le débit correspond à un volume d'eau par unité de temps. Il peut se calculer avec un bol débitmètre gradué et d'un chronomètre.

La pression de l'eau est une force qui se mesure à l'aide d'un manomètre. Dans les canalisations, elle ne doit pas être supérieure à 4 bars au risque de détériorer les installations.

Il est préférable de réaliser ces mesures durant les périodes où l'utilisation de l'eau est représentative du site.

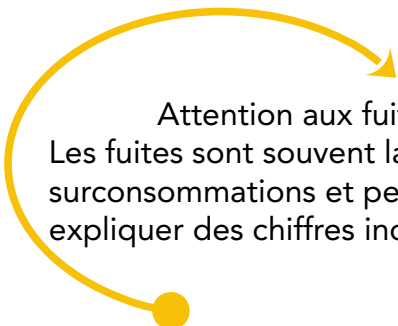
3/ ANALYSER LES CONSOMMATIONS

L'analyse de l'ensemble des informations recueillies consiste à :

- Déterminer le volume d'eau consommé par chacun des usages ;
- Étudier l'évolution de la consommation ;
- Comparer les consommations entre sites similaires (ou avec des ratios de consommation).

Elle permettra alors de :

- Mettre en avant des consommations excessives et/ou anormales (les chiffres incohérents pourront être vérifiés par des recherches complémentaires) ;
- Préciser si les équipements sont en adéquation ou non avec les usages ;
- Définir les économies potentielles.



Attention aux fuites !
Les fuites sont souvent la cause de surconsommations et peuvent expliquer des chiffres incohérents.

VOIR document joint : Diagnostic eau des bâtiments

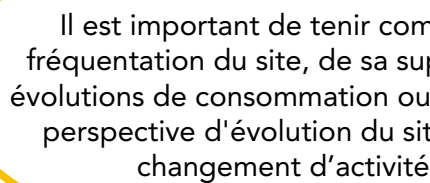


ETAPE 3 : Définir le(s) site(s) d'intervention

Pour mettre en place une démarche d'économie d'eau, il est indispensable de délimiter un périmètre d'intervention précis sur lequel porteront les actions.

Grâce au diagnostic, il est possible de déterminer les sites qui ont le plus de potentiel d'économie d'eau (à traiter en priorité) :

- Les plus consommateurs d'eau (en volume total d'eau consommée) ;
- Les plus fréquentés et/ou ceux qui ont le plus d'équipements ;
- Les sites dont la consommation est nettement supérieure comparée aux sites similaires ou aux ratios ;
- Les sites dont la consommation a varié ;
- Les sites emblématiques et/ou les sites où les actions seront visibles et intéressantes en termes de valorisation ou d'actions pédagogiques.



Il est important de tenir compte de la fréquentation du site, de sa superficie, des évolutions de consommation ou encore de la perspective d'évolution du site (travaux, changement d'activité...).

ETAPE 4 : Définir et mettre en œuvre un plan d'action

1/ DÉFINIR LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

Pour répondre aux objectifs d'économies d'eau, plusieurs actions peuvent être envisagées en fonction des besoins et des moyens techniques et financiers de la structure (différents exemples ci-après).

2/ STRUCTURER UN PROGRAMME D' ACTIONS

Il s'agit de fixer le cadre du projet : objectifs, calendrier (durée du plan d'actions, dates de réunions...), enveloppe financière, acteurs impliqués (référents, partenaires, financeurs...) mais également de donner un ordre de priorité aux actions envisagées.

De plus, des fiches action doivent être rédigées. Elles indiquent pour chaque action :

- L'intitulé (titre, thématique, numéro...);
- Les objectif(s) et le descriptif (qui, quoi, où, pourquoi, comment...);
- Le calendrier prévisionnel : dates de démarrage et d'échéance (la mise en œuvre de certaines actions peut être étalée sur plusieurs années) ;
- Les moyens financiers (investissements et financements), techniques et humains alloués ;
- Les résultats attendus ;
- Les indicateurs pour le suivi : états des lieux et résultats attendus.

3/ EXEMPLES D' ACTIONS À ENTREPRENDRE (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

- Actions de communication, de sensibilisation :
 - Informer, sensibiliser et mobiliser le personnel et usagers pour les inciter à des gestes plus économes en eau.
- Actions sur les compteurs :
 - Tenir à jour un cahier de relevés réguliers de compteurs pour avoir une analyse détaillée des consommations et détecter d'éventuelles fuites ;
 - Poser des compteurs ou sous-compteurs pour avoir une analyse plus fine des consommations en eau.
- Actions sur les installations :
 - Faire un diagnostic complet de la plomberie et des usages (fuites, plomb...);
 - Entretenir régulièrement les installations et la robinetterie ;
 - Prendre rapidement en charge les fuites détectées ;
 - Renouveler les équipements par du matériel hydro-économe.
- Actions sur la ressource en eau :
 - Installer des récupérateurs d'eau de pluie (étudier l'adéquation volume-besoin et respecter les précautions de sécurité) ;
 - Engager une réflexion sur la ressource (origine, possibilité de substitution...);
 - Limiter les surfaces imperméabilisées.

- Actions sur les piscines recevant du public :
 - Récupérer les eaux de surverse des bassins qui peuvent être réutilisées pour le nettoyage de chaussées...

 - Actions sur le matériel et les infrastructures :
 - Utiliser des équipements électroménagers économes en eau pour le lavage de la vaisselle et du linge ;
 - Pour le nettoyage des sols : adapter la technique à la surface à nettoyer ;
 - Laver les véhicules dans des stations de lavages économes en eau ;
 - Nettoyer les voiries avec des techniques peu consommatrices d'eau (haute-pression).

 - Actions sur les espaces verts :
 - Choisir des espèces végétales adaptées au contexte local et peu consommatrices en eau ;
 - Mettre en place une gestion différenciée ;
 - Utiliser des techniques d'arrosage peu consommatrices d'eau ;
 - Établir un plan d'arrosage des pelouses et jardins (arroser le soir ou la nuit).
- ...

VOIR Documents joints :

- Fiche pratique 1 : Les gestes clés dans les bâtiments et le matériel hydro-économe
- Fiche pratique 2 : Les gestes clés dans les espaces verts

ETAPE 5 : Communiquer, sensibiliser

Aussi bien au démarrage, qu'en cours de réalisation ou après la mise en œuvre du projet, la communication est un élément important pour valoriser la démarche, rendre compte de l'exemplarité de la collectivité et sensibiliser tout un chacun à la réduction des consommations d'eau.

1/ OBJECTIFS

- Informer les usagers sur la démarche initiée par la collectivité

En interne, informer les agents et visiteurs sur l'installation des nouveaux équipements, les investissements réalisés, les résultats obtenus... permet de les mobiliser dans le projet et de les sensibiliser à adopter des gestes économes en eau.

Échanger avec les usagers permet de recueillir leurs avis sur les nouveaux dispositifs et d'avoir un retour sur le projet.

- Valoriser le projet

Au terme de la démarche, il peut être opportun de communiquer les résultats (évolution des consommations, bilan financier...) afin de valoriser et pérenniser la démarche et d'apporter une plus-value à la structure.

- Sensibiliser le grand public aux économies d'eau

Par sa démarche, la collectivité montre l'exemple ; communiquer auprès des particuliers permettra de faire évoluer les comportements de chacun en faveur des économies d'eau.

2/ OUTILS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Plaquettes, dépliants, affiches informatives... : à mettre à disposition des usagers à l'accueil des sites ou à proximité des postes de consommation en eau ;
- Mails, notes, articles (bulletin municipal, presse...) : pour sensibiliser un large public ;
- Site Internet : utile pour mettre à disposition différents outils (guide, plan d'action...) en téléchargement libre ;
- Réseaux sociaux : outils dynamiques qui mobilisent et facilitent l'échange avec le public (partage d'expérience, comparaison des consommations, défis...) ;
- Pédagogie (ateliers, sorties, éducation à l'environnement, jeux...) : manière ludique de sensibiliser à la préservation de la ressource en eau ;
- Évènementiel (débats, conférences, semaines/journées thématiques, réunions d'informations et d'échanges...) : afin de partager des connaissances et expériences dans le domaine de la gestion de la ressource en eau ;
- Goodies (autocollants, chronomètres, sabliers pour la douche, pack éco-citoyens...) : à distribuer aux usagers pour les engager à adopter des gestes économes en eau.

Associer une identité visuelle à la démarche (ex : mascotte) permet de capter l'attention du public et d'être facilement identifiable.



Ce guide est proposé par l'ALEC07 en partenariat avec le
Syndicat Mixte de l'Eyreux à Crussol et
soutenu par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Ce livret est reproduit à partir de la «Trame de diagnostic eau » de
l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Montpellier et du « Guide des économies d'eau
des bâtiments et espaces publics » de l'EPTB de la Vienne.



Juin 2024